



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



EXERCICE 2024

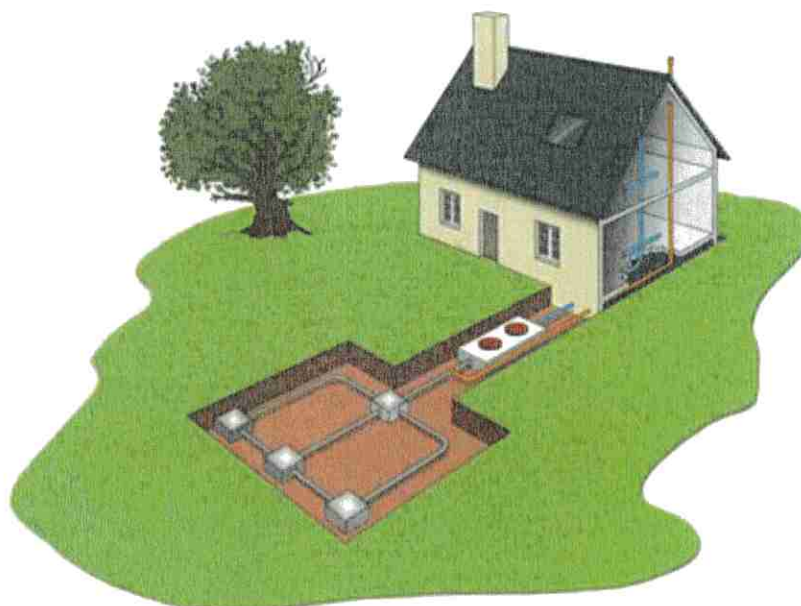
ARGELÈS-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBÈRE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBÈRES · MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES ·
ORTAFFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRÉ · SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES · SOUSPÈRE · TROUSQUET · VILLAS

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240916-D12025-0191-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025



Sommaire

<i>Note Liminaire</i>	2
<i>Caractérisation technique du Service</i>	3
▪ Description générale	3
▪ Structure et mode de gestion du Service	3
▪ Moyens humains et matériels du Service	3
▪ Indice de mise en œuvre du spanc **	4
▪ Etat d'avancement des contrôles	4
<i>Tarification et recettes du Service</i>	5
▪ Tarifs des contrôles	5
▪ Recettes d'exploitation du Service	6
<i>Indicateurs de performances</i>	7
▪ Etat des installations	7
▪ Taux de conformité	8
<i>Financement des investissements</i>	9
▪ Présentation des projets	9





Note liminaire

Note liminaire

Le présent rapport relatif au service d'assainissement est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante pour adoption un ou plusieurs rapports, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'usager et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995

Caractérisation technique du service



Caractérisation technique du Service

■ DESCRIPTION GENERALE

La Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus regroupe 15 Communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-dels-Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Une permanence est disponible pour les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au siège de la Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail spanc@cc-acvi.com.

■ STRUCTURE ET MODE DE GESTION DU SERVICE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est opérationnel depuis janvier 2006. Ce service est exploité en régie et a pour missions :

- *pour les dispositifs d'assainissement existants* : d'effectuer des contrôles périodiques du bon fonctionnement de l'installation tous les 8 ans ou bien lors de la vente d'un immeuble, afin de réaliser un état des lieux dont le but essentiel est de vérifier son innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.
- *pour les dispositifs d'assainissement neufs* : d'assurer le contrôle technique de conception et de bonne exécution des travaux avant mise en service.

■ MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DU SERVICE

Le service est composé de deux agents à mi-temps assurant les contrôles et la gestion du service. Le service est doté d'un véhicule qui est mutualisé avec le laboratoire.



Caractérisation technique du Service

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE
2024

■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DU SPANC **

Communes	Nombre d'installations ANC (Assainissement Non Collectif)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Indice de mise en œuvre du SPANC
Argelès-sur-Mer	325	715	110
Bages	44	97	110
Banyuls-sur-Mer	82	180	80
Cerbère	12	26	80
Collioure	41	90	110
Elné	276	607	110
Laroque-des-Albères	135	297	110
Montesquieu-des-Albères	215	473	110
Ortaffa	40	88	110
Palau-del-Vidre	94	207	110
Port-Vendres	85	187	110
Saint-André	138	304	110
Saint-Génis-des-Fontaines	112	246	110
Sorède	73	161	110
Villelongue dels Monts	70	154	110
Total	1742	3832	108,38*

* Moyenne pondérée par la population desservie sur chaque commune

** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

■ ETAT D'AVANCEMENT DES CONTROLES

Communes	Nombre d'installations recensées	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du Service 2006
Argelès-sur-Mer	325	319
Bages	44	39
Banyuls-sur-Mer	82	67
Cerbère	12	10
Collioure	41	39
Elné	276	249
Laroque-des-Albères	135	132
Montesquieu-des-Albères	215	204
Ortaffa	40	35
Palau-del-Vidre	94	91
Port-Vendres	85	63
Saint-André	138	132
Saint-Génis-des-Fontaines	112	105
Sorède	73	69
Villelongue-dels-Monts	70	67
Total	1742	1621
Etat d'avancement en %		93.05

Tarification et recettes du service

▪ TARIFS DES CONTROLES

➤ Tarifs au 1^{er} janvier 2020

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 ont été fixés par la délibération n° 141-19 lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 juin 2019.

Une tarification différenciée en fonction de la capacité des installations a été instaurée (limite fixée à 20 équivalents habitants).

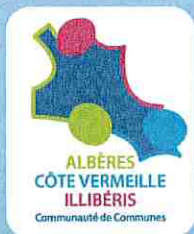
Ces redevances pour prestations rendues sont décrites dans le tableau suivant :

Tarifs HT (taux de TVA 10%)		
	ANC<20EH*	ANC>20EH
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
Redevance de vérification préalable du projet	95 €	140 €
Redevance de vérification de l'exécution des travaux	95 €	145 €
Contrôle des installations existantes		
Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien	95 €	145 €
Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	95 €	145 €
Autre prestation		
Redevance de contre-visite après travaux	80 €	140 €

* équivalents habitants

➤ Tarifs au 1^{er} janvier 2024

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 sont identiques à ceux de 2020 à 2023.



Tarification et recettes du Service

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE
2024



Tarification et recettes du Service

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE
2024

■ RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à **17765 € HT**.

Désignation	Montant en € HT (<20 EH)	Montant en € HT (>20 EH)
Recette de contrôle de vérification préalable du projet	4460	420
Recette de vérification de l'exécution des travaux	3610	290
Recette de contrôle diagnostic, périodique de bon fonctionnement ou pour vente	8835	0
Recette de contre-visite	0	0
Total	17765 €	

Indicateurs de performances

Indicateurs de performances

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE

2024

■ ÉTAT DES INSTALLATIONS

CDC				
Avis	NON CONFORME et présentant un risque avéré ⁽¹⁾	NON CONFORME et ne présentant pas de risque avéré ⁽²⁾	CONFORME ⁽³⁾	TOTAL
Nombre de contrôles diagnostiques réalisés	244	351	1026	1621
Pourcentage	15.0%	21.7%	63.3%	100%

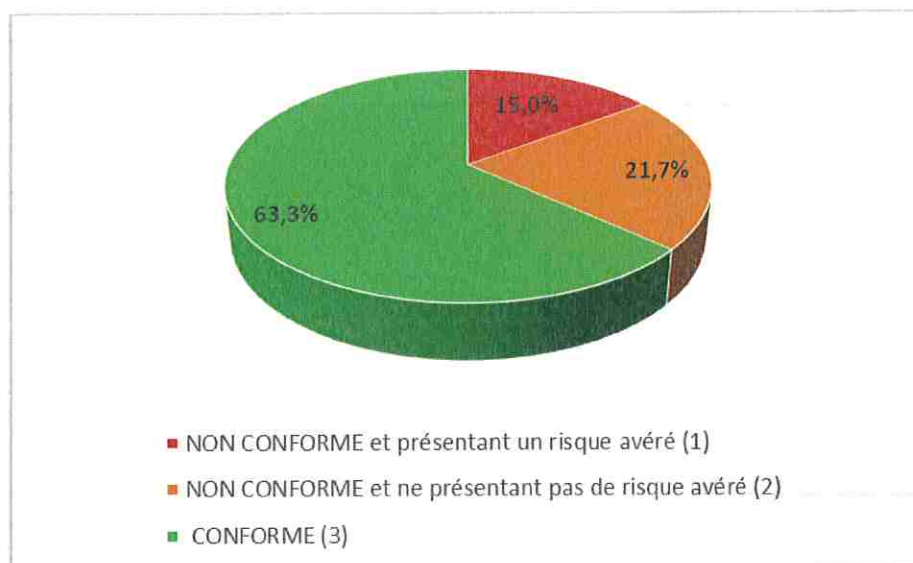
(1) Installations non conformes et présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ou un danger pour la santé des personnes, ou absence d'installation :

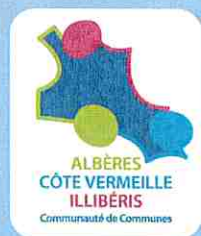
- Si absence d'installation : mise en demeure de réaliser une installation dans les meilleurs délais
- dans les autres cas : travaux à réaliser sous 4 ans ou 1 an si vente de l'habitation

(2) Installations non conformes et ne présentant pas de risque avéré de pollution de l'environnement ou de danger pour la santé des personnes :

- travaux à réaliser sous 1 an si vente de l'habitation

(3) Conforme





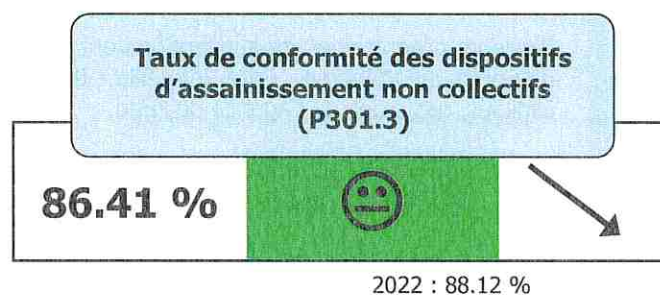
Indicateurs de performances

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE
2024

■ TAUX DE CONFORMITE

Avis	Conforme ou non conforme mais ne présentant pas de risque avéré	Non-conforme	Total
Nombre d'installations contrôlées	1377	244	1621
Taux de conformité	84.95%	15.05%	100%



* la formule de calcul de cet indicateur a changé en 2016



Financement des investissements

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE
2024

Financement des investissements

■ PRESENTATION DES PROJETS

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a apporté une aide financière pour la réhabilitation des assainissements non collectifs prévue dans le 10^{ème} programme de financement. Ces aides, à but d'incitation, concernent :

- Les assainissements non collectifs installés avant 1996 et qui ont fait l'objet d'un contrôle diagnostique les classant non conformes et présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ou un danger pour la santé des personnes,
- Les habitations dépourvues d'installation.

Plusieurs programmes de subventions ont été animés par le SPANC de la Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus afin de faire bénéficier les propriétaires éligibles, des aides de l'Agence de l'Eau.

- **Programme 2006** : 42 propriétaires ont bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50% du montant des travaux, plafonnées à 3562,50€
- **Programme 2010-2013** : 23 propriétaires ont bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 2600€ par installation.
- **Programme 2014-2015** : 36 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3000€ par installation.
- **Programme 2016** : 12 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3000€ pour 11 installations et 2785,77€ pour 1 installation.
- **Programme 2017** : 5 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3300€ par installation.
- **Programme 2018** : 6 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3300€ par installation dont 1 propriétaire avec 2 forfaits.
- **2019** : Arrêt des subventions.

Programmes	Nombre de bénéficiaires	Nombre de forfaits de subventions reversés	Total des aides allouées
2006	42	42	126 865,00
2010-2013	23	25	65 000,00
2014-2015	36	40	120 000,00
2016	12	15	44 785,77
2017	5	5	16 500,00
2018	6	7	23 100,00
TOTAL	124	134	396 250,77 €

Annexe 3.3

